

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

OBJET :
**PROJET
D'AMENAGEMENT
DU JARDIN DE LA
MAIRIE –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 NOV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès,
LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Absentes : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaménager le jardin de la Mairie
afin de poursuivre la valorisation des différents espaces en centre-ville.

Ainsi, le bassin et la cascade vieillissants seront démolis pour être remplacés
par la fontaine anciennement positionnée Place de Verdun.

Cet aménagement comprendra également :

- La reprise des cheminements,
- La valorisation du pied de mur de la Mairie,
- L'installation d'une pergola d'agrément et la plantation de grimpantes
permettront de végétaliser l'amphithéâtre, aujourd'hui très minéral. Des
plantations d'arbres et d'arbustes viendront également compléter la
palette végétale existante et l'arrosage du jardin sera entièrement
renové et connecté au réseau d'eau brute.
- Enfin, le remplacement du mobilier urbain.

Concernant l'accès du jardin aux véhicules, celui-ci sera limité.

Une borne rétractable et une place PMR seront positionnées à hauteur du
bâtiment de la Mairie.

L'enveloppe globale est estimée à 250 000 € H.T. (maitrise d'œuvre comprise).

Cette prestation peut prétendre à une participation du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
« Aménagement du Jardin de la Mairie 250 000.00 € H.T.		Conseil Départemental :	50 000.00	20
		Région	75 000.00	30
		Etat	75 000.00	30
		Ville de Castelnaudary	50 000.00	20
TOTAL	250 000.00 €	TOTAL	250 000.00	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

